



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-11

Conservation des enregistrements de vérification

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-11 – Conservation des enregistrements de vérification (--F) (Obligatoire)

Énoncés :

Conserver les enregistrements de vérification pendant [\[Affectation : délais définis par l'organisation et conformément à la stratégie de conservation des dossiers\]](#) pour appuyer les enquêtes après coup sur les incidents et satisfaire aux exigences réglementaires et organisationnelles de conservation de l'information.

Paramètres :

90 jours en ligne, 180 jours en stockage, 2 ans pour les journaux associés à un incident de sécurité

Responsable : OP

Date limite de mise en oeuvre : 2024-12-14

Discussion :

Les organisations conservent les enregistrements de vérification jusqu'à ce qu'il soit établi qu'ils ne sont plus requis aux fins administratives, juridiques, de vérification, opérationnelles ou autres. Les organisations créent des catégories pour les enregistrements de vérification en fonction de ces types de mesures de même que des processus d'intervention pour chacun des types de mesure.